Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_057-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_57
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

Objet : **Avenir construction bâtiment pour commerce :**

Soucieuse de maintenir le commerce de proximité sur son territoire en permettant le développement d'activités complémentaires, notamment de petite restauration, la Commune a engagé une réflexion sur la création d'un nouveau local commercial.
Dans ce cadre, la Commune a recruté, en octobre 2023, un architecte chargé d'étudier un projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir le Bar Tabac. Le site retenu pour cette réalisation est un terrain communal près de l'agence postale.
Depuis deux ans, la propriétaire du commerce a été associée aux réflexions menées autour de ce projet. Des échanges ont également eu lieu avec la Fédération des buralistes afin d'intégrer les contraintes et besoins spécifiques liés à cette activité.
Par ailleurs, plusieurs demandes de subventions ont été déposées. La Commune pourrait ainsi bénéficier d'aides financières pouvant atteindre 296 000 €. Le coût global de l'opération a été estimé en 2024 à 418 403 €.
Les partenaires financiers ont accordé à la Commune une prorogation d'un an des subventions attribuées.
Afin de poursuivre l'avancement du projet, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la poursuite du projet avec comme première étape la recherche d'un(e) future(e) commerçant(e).

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de présents : 18
- Nombre de votants : 19, dont 1 pouvoir
- Pour : 19, dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de poursuivre la réflexion de ce projet comme indiqué ci-dessus.
-

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN